

festival littéraire 2025
Thiais fête les mots
autour du policier
concours d'écriture
et de création visuelle



+ d'infos :
☎ 01 48 92 42 71
www.ville-thiais.fr



RÈGLEMENT DU CONCOURS 2025

↳ ARTICLE 1

À l'occasion de l'édition 2025 du festival littéraire "Thiais fête les mots", la Ville de Thiais organise un **concours d'écriture de nouvelle et de création visuelle, sur le thème du policier.**

↳ ARTICLE 2

Concours d'écriture de nouvelle policière : rédigez une dizaine de feuillets (maximum) au format A4 - typo **Times** ou **Calibri** - caractère **12** - interligne 1,5. Le texte pourra être écrit à titre individuel ou collectif. Le bulletin d'inscription dûment rempli devra être collé en bas de la dernière page.

↳ ARTICLE 3

Concours de création visuelle : créez une affiche de film à partir d'un roman policier de votre choix, au format A3. Le titre du livre et son auteur doivent apparaître sur l'affiche. La participation peut être individuelle ou collective. Le bulletin d'inscription dûment rempli devra être collé au dos.

↳ ARTICLE 4

La création devra être déposée sous enveloppe à l'accueil de l'Hôtel de ville de Thiais (rue Maurepas) ou à la médiathèque municipale (rue Chèvre d'Autreville) **au plus tard lundi 24 mars 2025 à 17h45**. Elle pourra aussi être envoyée par courrier jusqu'à cette même date, cachet de *La Poste* faisant foi, à : "Festival Thiais fête les mots 2025 - Hôtel de ville - BP. 141 - 94321 Thiais cedex".

↳ ARTICLE 5

Une seule inscription par personne et par catégorie (mêmes nom, prénom, adresse à Thiais) est autorisée. Elle peut être "individuelle" ou "collective" et comprend 2 sections : "jeune" et "adulte".

↳ ARTICLE 6

Le jury du concours est composé d'un président, de professionnels de la communication et de la culture, d'élus et de personnalités locales.

Seuls les membres officiellement désignés sont habilités à faire partie du jury. Les membres du jury ne peuvent concourir.

↳ ARTICLE 7

À chaque création, le jury donnera **une note d'ensemble**. Ses décisions, prises à la majorité de ses membres, sont sans appel.

↳ ARTICLE 8

Les appréciations porteront notamment sur la **qualité et l'originalité**.

↳ ARTICLE 9

Dans chaque catégorie, le **1^{er} prix** sera décerné au concurrent ayant obtenu le plus de points.

↳ ARTICLE 10

Chaque concurrent sera avisé personnellement de la date de proclamation des résultats et de la remise des prix (dont des lots de livres).

↳ ARTICLE 11

Chaque participant **s'engage sur l'honneur à ne pas faire appel à l'intelligence artificielle** et à accepter la reproduction de sa création par la Ville de Thiais dans le cadre de sa communication (supports écrits, site internet...).

↳ ARTICLE 12

L'adhésion au concours "Thiais fête les mots 2025" entraîne de la part de chaque candidat **l'acceptation sans réserve du présent règlement** et des décisions du jury.



BULLETIN DE PARTICIPATION 2025

↳ Nom(s)/Prénom(s) _____

↳ Adresse du domicile à Thiais _____

↳ E-mail _____

↳ Catégorie
(à cocher)

Individuelle
 Collective

Jeune
 Adulte



↳ Signature(s) : _____